



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 35142

Texte de la question

M. Dominique Baudis attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'inquiétude suscitée au sein des associations d'aide aux insuffisants rénaux par l'annonce de mesures d'économie sur la dialyse annoncées par la CNAM. En effet, il faut savoir que le nombre de patients dialysés augmente régulièrement chaque année, que, d'autre part, ceux-ci sont de plus en plus âgés et nécessitent donc des soins de plus en plus coûteux, et qu'enfin le nombre de dialysés et les modalités de leur traitement sont peu connus. Les associations concernées s'opposent à des limitations du coût du traitement par dialyse, tant qu'aucune évaluation précise des dépenses et du public concerné ne seront effectués. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage pour prendre en compte les préoccupations exprimées par ces associations.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la situation des insuffisants rénaux concernant la prise en charge de l'insuffisance rénale par dialyse. Permettre aux insuffisants rénaux d'accéder à une prise en charge de qualité constitue en effet une priorité. Les services du ministère animent depuis plusieurs mois un groupe de travail, auquel participent la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux ainsi que la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), chargé d'élaborer un projet d'amélioration globale de la prise en charge des personnes présentant une insuffisance rénale chronique. C'est dans ce cadre que les propositions contenues dans le plan stratégique de la CNAMTS ont été examinées. Le travail engagé par le ministère permettra de mieux connaître les besoins des patients en matière de dialyse et devra être suivi d'une phase expérimentale afin d'étudier les effets de nouveaux modes de prise en charge des patients. Une meilleure connaissance des types de patients est un préalable indispensable à une amélioration de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. A cette fin, un système d'information sur l'insuffisance rénale a été mis à l'étude, conformément aux orientations de la politique de santé figurant dans le rapport annexé à la loi du 29 décembre 1999 de financement de la sécurité sociale pour 2000.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baudis](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35142

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er mai 2000

Question publiée le : 27 septembre 1999, page 5567

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2907